Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-19-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/19

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 22 MARS 2021
Convocation en date du 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; ANDREANI Agnulina ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; ANGELI Filippu Antone ; MICAELLI Marie-Luce ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : GUIDICELLI Sébastien à PAOLI Christian ;
SUSINI Vincent à BARBONI Toussaint ;
PAOLI Franck à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-Pierre à OTTOMANI Jean-François ;
MURGIA Sandrine à ANDREANI Agnulina ;
FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole.

Absents : FRATICELLI Jean-Jacques

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Locations

Objet : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu / Association « Croix Rouge »
Mise à disposition de locaux communaux sis Ancienne Poste

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Madame Marie-Laure FILIPPINI

Vote pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-19-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Affichage en date du : 25 Mars 2021

Dans le cadre de la politique menée par la Municipalité faisant bénéficier les associations locales, de locaux destinés à leur fonctionnement, le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fiumorbu et l'Association « Croix Rouge », relative à la mise à disposition, auprès de cette dernière, à titre gratuit, de locaux communaux sis Ancienne Poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE

Pour Le Maire
Et par délégation
Le 1er Adjoint au maire
Christian PAOLI